



Grand Prix pour l'accès à la culture 2023 de la Fondation Charles Defforey

Institut de France

100 000 €

© Caroline Bottaro

remis à

L'ASSOCIATION ORCHESTRE À L'ÉCOLE

La Fondation Charles Defforey délivre chaque année un Grand Prix culturel doté de 100 000 euros. Renommé Grand Prix pour l'accès à la culture en 2023, il est destiné à récompenser une personne morale qui développe des projets culturels pluridisciplinaires (théâtre, musique, danse, arts plastiques...) au sein de territoires décentralisés ou ruraux, et de quartiers urbains prioritaires ou dénués d'équipements culturels publics. Son jury est très majoritairement constitué de membres de l'Académie des beaux-arts.

Projet récompensé



Projet à la fois culturel, pédagogique et social, Orchestre à l'École permet à une classe entière de se transformer en orchestre. Il se déploie principalement en école primaire et au collège. Ce dispositif national compte déjà plus de 155 000 enfants bénéficiaires partout en France. Le prix servira à financer l'achat d'instruments pour de nouvelles classes-orchestres.

L'épanouissement personnel et collectif des enfants au cœur du dispositif

L'apprentissage collectif de la musique est synonyme de bienveillance, de persévérance et de réussite partagée. Jouer d'un instrument au sein de l'orchestre avec ses camarades de classe, c'est en effet découvrir de nouveaux univers culturels, gagner en confiance en soi en acquérant de nouvelles compétences et une plus grande capacité de concentration, d'adaptation et de créativité et s'épanouir davantage à l'école en apprenant à travailler en équipe et à penser aux autres.

Un projet unique d'éducation artistique et culturelle

En France, seuls 5 % des enfants apprennent à jouer d'un instrument. Orchestre à l'École contribue à démocratiser la pratique instrumentale. Les élèves découvrent de nouveaux répertoires et rencontrent des professionnels de la musique : luthiers, techniciens, musiciens et artistes de renom comme Gautier Capuçon, Ambassadeur des orchestres à l'école. Des partenariats avec de prestigieux établissements culturels offrent aux jeunes de nouvelles occasions de découverte : Le Louvre, le Centre Pompidou, le Château de Fontainebleau, l'Orchestre Philharmonique de Radio France...



Un dispositif inclusif qui se déploie sur tous les territoires

Tous les élèves de la classe participent à l'aventure, sans exception. Le dispositif s'adresse à chaque enfant, quels que soient son lieu de résidence, son origine, ses aptitudes, son niveau scolaire ou encore son bagage culturel. Gratuit, il garantit à tous les enfants, quelle que soit la situation sociale de leur famille, une égalité d'accès à la pratique instrumentale. Enfin, chaque orchestre est le fruit d'un projet de territoire, qui associe un établissement scolaire, une structure d'enseignement de la musique, une collectivité territoriale, le luthier local, des mécènes... Ce modèle innovant a permis un déploiement rapide du dispositif dans tous les départements : plus de 1 500 orchestres sont implantés aujourd'hui dans des établissements scolaires et contribuent à valoriser l'animation des territoires.

L'association, garante du bon développement et de la qualité du dispositif

Fondée en 2008, l'association Orchestre à l'École, à but non lucratif et reconnue d'utilité publique, fédère les acteurs, suscite des projets et veille au respect d'une Charte de Qualité élaborée avec l'État. Elle contribue au financement des parcs instrumentaux et y consacre la majeure partie de son budget composé de dons privés et de subventions publiques, en particulier de l'État à travers une convention signée avec les ministères en charge de la Culture, de l'Éducation nationale, et de la Cohésion des Territoires.



© Caroline Bottaro

Un spectacle le jour de la cérémonie de remise des Grands Prix

Le 21 juin 2023 aura lieu, sous la Coupole du palais du quai de Conti, la remise des Grands Prix de l'Institut de France. En ce jour symbolique de la Fête de la Musique, un orchestre à l'école se produira à la fin de la cérémonie dans ce lieu prestigieux. La fierté et l'émotion qui se dégageront alors des regards des enfants reflèteront mieux que tout discours le formidable impact des orchestres à l'école.

Membres du jury

- Madame Coline Serreau, réalisatrice, membre de l'Académie des beaux-arts, présidente du jury
- Monsieur Adrien Goetz, historien de l'art et romancier, vice-président de l'Académie des beaux-arts
- Monsieur Régis Campo, compositeur, membre de l'Académie des beaux-arts
- Madame Christine Gozlan, productrice de cinéma, correspondante de l'Académie des beaux-arts
- Jacques Fansten, cinéaste



Contact

Institut de France

communication@institutdefrance.fr
01 44 41 44 41

Académie des beaux-arts

com@academiedesbeauxarts.fr



FONDATION
**CHARLES
DEFFOREY**
INSTITUT DE FRANCE

Créée en 1999, la Fondation Charles Defforey-Institut de France a pour objet de soutenir des associations, fondations, personnes morales ou ONG (organisations non gouvernementales), à l'exclusion de toute personne physique, ayant une action à caractère caritatif ou culturel, ou dont le but est d'encourager la recherche. Des actions de la Fondation, des œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte, de l'Institut Pasteur, de la Fondation pour la recherche médicale, du Secours catholique, de la Fondation de l'Abbé Pierre, de l'association Médecins sans frontières pourraient être ainsi soutenues. Cette liste, non exhaustive, est donnée à titre d'exemple pour permettre de comprendre l'esprit dans lequel la fondation est créée. La fondation accorde chaque année quatre Grands Prix : un Grand Prix scientifique, un Grand Prix humanitaire, un Grand Prix sociétal et un Grand Prix culturel et des subventions dans les domaines scientifique, humanitaire ou culturel.

L'Académie des beaux-arts est l'une des cinq académies composant l'Institut de France. Elle encourage la création artistique dans toutes ses formes d'expression par l'organisation de concours, l'attribution de prix qu'elle décerne chaque année, le financement de résidences d'artistes, l'octroi de subventions et veille à la défense du patrimoine culturel français. Instance consultative des pouvoirs publics, l'Académie conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique. Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importantes fondations culturelles telles que le Musée Marmottan Monet (Paris) et la Bibliothèque Marmottan et villa Marmottan (Boulogne-Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Maison-atelier Lurçat (Paris), la Villa les Pinsons (Chars) et la Galerie Vivienne (Paris), dont elle est copropriétaire.



**ACADÉMIE
DES BEAUX-ARTS**
INSTITUT DE FRANCE



Créé en 1795, l'Institut de France a pour mission d'offrir aux cinq académies un cadre harmonieux pour travailler au perfectionnement des lettres, des sciences et des arts, à titre non lucratif.

Grand mécène, il encourage la recherche et soutient la création à travers la remise de prix, de bourses et de subventions (près de 25 millions d'euros distribués chaque année par le biais de ses fondations abritées).

Placé sous la protection du président de la République, il est également le gardien d'un important patrimoine, à commencer par le Palais du quai de Conti, quatre bibliothèques dont la bibliothèque Mazarine, ou encore de nombreuses demeures et collections qui lui ont été léguées depuis la fin du XIX^e siècle. Parmi elles se trouvent le château de Chantilly, le domaine de Chailis, le musée Jacquemart-André, le château de Langeais, le manoir de Kerazan ou encore la villa Kérylos.